

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 11 janvier, 1876.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-troisième jour du mois d'avril dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au registraire du comté de *Gaspé*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Gaspé*, dans la province de *Québec*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*; durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Louis Georges Harper*, écuyer, dont l'élection a été déclarée non-avenue; *John Short*, du village de *Gaspé*, gentilhomme, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.A *Alfred Patrick*, écuyer,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 11 janvier, 1876.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du huitième jour du mois de mai dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au shérif du comté de *York*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de *Toronto Centre*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Robert Wilkes*, écuyer, dont l'élection a été déclarée non-avenue; *John Macdonald*, de la cité de *Toronto*, marchand, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.A *Alfred Patrick*, écuyer,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

Ottawa, 11 janvier, 1876.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du trentième jour du mois d'avril dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au registraire du comté de *Wentworth*, comme officier-rapporteur pour le district électoral de la cité d'*Hamilton*, dans la province d'*Ontario*, pour l'élection de deux membres pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, aux lieu et place de *Andrew Trew Wood* et *Æmilius Irving*, écuyers, dont les élections ont été déclarées non-avenues; *Æmilius Irving* et *Andrew Trew Wood*, écuyers, ont été rapportés comme dûment élus, tel qu'il appert par le rapport du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.A *Alfred Patrick*, écuyer,Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.